



Community Services
 Services aux collectivités
 Government of Yukon
 Property Assessment & Taxation, C-11
 Box 2703, Whitehorse, Y.T. Y1A 2C6
 Section de l'évaluation et de l'impôt foncier, C-11
 C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Property tax refund
APPLICATION FOR YUKON HOME OWNERS' GRANT
Remboursement des taxes foncières
DEMANDE DE SUBVENTION
AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATION

1 QUALIFIED APPLICANT(S)
REQUÉRANT/REQUÉRANTE OU REQUÉRANTS/REQUÉRANTES ADMISSIBLES

Name
 Nom _____
 Name
 Nom _____
 Mailing address
 Adresse postale _____

2 SENIOR CITIZEN(S) (65 years or older) Yes No
AVEZ-VOUS 65 ANS OU PLUS? Oui Non

3 ELIGIBLE RESIDENCE(S) (owned and occupied by applicant(s) continuously since January 1 or a minimum of 184 days this year)
RÉSIDENCE(S) ADMISSIBLE(S) (C'est-à-dire la ou les résidences dont vous êtes propriétaire depuis le 1^{er} janvier et que vous occupez depuis cette date ou que vous avez occupée(s) pendant au moins 184 jours au cours de l'année visée par la demande.)

Tax year _____ (same as calendar year)
 Année d'imposition **20** _____ (identique à l'année civile)

3A Current residence
Résidence actuelle

	year • année	month • mois	day • jour
owned and occupied from propriétaire et occupant/occupante de			
to à			

Roll number
 Numéro au rôle _____

If "3A" does not equal 184 days complete "3B."
 Si la durée totale indiquée en 3A est inférieure à 184 jours, remplissez la partie 3B.

3B Former residence
Ancienne résidence

	year • année	month • mois	day • jour
owned and occupied from propriétaire et occupant/occupante de			
to à			

Roll number
 Numéro au rôle _____

Enclose copies of all receipts showing taxes are paid in full.
Joignez des copies de tous les reçus indiquant que les taxes ont été acquittées en entier.

4A BUSINESS USE
USAGE COMMERCIAL

Is a portion of the property used for business purposes? Yes No
 Y a-t-il une partie de la propriété qui sert à des fins commerciales? Oui Non

If "Yes," give floor area in square feet _____ or _____ m²
 Dans l'affirmative, indiquez la superficie en pieds carrés _____ ou en mètres carrés _____ .

4B RENTAL USE
LOCATION

Is a portion of the property rented to another person(s)? Yes No
 Y a-t-il une partie de la propriété qui est louée à une tierce personne? Oui Non

If "Yes," give floor area in square feet _____ or _____ m²
 Dans l'affirmative, indiquez la superficie en pieds carrés _____ ou en mètres carrés _____ .

4C AGRICULTURE USE Yes No
USAGE AGRICOLE Oui Non

5 MOBILE HOME REGISTRATION NUMBER
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA MAISON MOBILE _____

6 SEPARATED SPOUSE (guide item no. 6)
CONJOINT/CONJOINTE SÉPARÉ(E) (Voir le point n° 6 du Guide.)

I paid taxes on eligible residence 3A or 3B (check appropriate box) on behalf of my spouse who resided therein for at least 184 days in this year, but I did not reside there myself.

J'ai acquitté les taxes applicables à la résidence admissible indiquée en 3A ou 3B ci-dessus (cocher le numéro approprié) au nom de mon conjoint/ma conjointe qui y a vécu pendant au moins 184 jours de l'année, sans toutefois y avoir vécu moi-même.

Name of spouse for whom you paid taxes
 Nom du conjoint/de la conjointe au nom de qui vous avez payé les taxes _____

7 CERTIFICATION - must be signed and dated by at least one applicant
ATTESTATION - doit être signée et datée par au moins un des requérants/une des requérantes

Neither I nor a co-owner have applied for or received a Home Owners' Grant on this or any other residence in the Yukon for this calendar year.
Ni moi ni aucun(e) autre copropriétaire n'a demandé ni reçu une subvention aux propriétaires d'habitation à l'égard de cette résidence ou d'aucune autre résidence située au Yukon au cours de l'année civile visée par la demande.

I, (We), hereby certify that the information given in this application is true, correct and completed to the best of my (our) knowledge and belief.
Je soussigné(e)/nous soussigné(e)s, atteste/attestons par la présente que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques, qu'ils sont exacts et que j'ai/nous avons rempli la demande au meilleur de ma/notre connaissance et de mes/nos croyances.

Signature _____ Date _____
Signature _____ Date _____

Signature _____ Date _____
Signature _____ Date _____

Before submitting your application, please ensure:

- application is signed and dated by at least one owner;
- receipt showing current taxes are paid is enclosed (this will be returned to you);
- if tax notice or receipt are not in your name please enclose a copy of agreement for sale or purchase agreement (these will be returned to you).

Avant de présenter la demande :

- assurez-vous qu'elle est signée et datée par au moins un des propriétaires;
- joignez-y le reçu montrant que les taxes ont été acquittées (ce reçu vous sera retourné);
- joignez-y une copie du contrat de vente ou du contrat d'achat si l'avis de taxation ou le reçu n'est pas fait à votre nom (ce reçu vous sera retourné).

FOR OFFICE USE ONLY • RÉSERVÉ AU BUREAU

G/L code number *511-402040-0302*
Code du grand livre

Grant paid to _____ Address _____
Payé à _____ Adresse _____

Certified (Section 30) _____ Date _____ Certified (Section 29) _____ Date _____
Approuvé (article 30) _____ Date _____ Approuvé (article 29) _____ Date _____

Roll number _____ Grants payable _____
N° au rôle _____ Subventions à payer _____

Calculation for Yukon Home Owner's Grant
Calcul de la subvention aux propriétaires d'habitation du Yukon

Taxation year (January 1 - December 31 of the current year)
Année d'imposition 20 _____ (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours)

- (A) Current property taxes – general taxes only
Taxes foncières actuelles – taxes générales seulement (A) _____
- (B) Property used partially for commercial, industrial or rental use
Propriété utilisée en partie à des fins commerciales, industrielles ou locatives. (B) _____

Formula • Formule de calcul

Total assessed value per tax notice <i>Total de la valeur imposable selon l'avis de taxation</i>	X	Residential portion ÷ total building area <i>Surface à usage résidentiel ÷ surface totale de l'immeuble</i>	X	Tax rate from tax notice <i>Taux de taxation d'après l'avis de taxation</i>	=	(B) _____
_____	X	_____	X	_____	=	(B) _____

(C) Total eligible taxes (A) or (B)
Total, taxes admissibles (en A ou en B) (C) _____

- (D) Lesser of:
Le moindre des trois montants suivants
- i) 50% of C or
50 p. 100 de (C)
- ii) (C) minus \$100, or
(C) moins 100 \$
- iii) \$450
450 \$. (D) _____

- (E) Senior Citizen Assistance Grant (65 years or older)
Subventions aux personnes âgées (65 ans ou plus)
- Lesser of:
Le moindre des deux montants suivants
- i) 75% of (C) or
75 p. 100 de (C)
- ii) \$500
500 \$ (E) _____

LIMITATIONS

- (a) The application must be accompanied by proof of payment in full of all property taxes (attach a copy of Paid Tax Notice or Receipt).
- (b) The application must be received by the territorial government or postmarked no later than February 15 in the year following the tax year for which the application is being made.
- (c) No person can receive more than one Home Owner's Grant each year.
- (d) An heir or surviving spouse may claim if he/she lived with an applicant who is now deceased. Please provide proof of death.
- (e) Limited companies, corporations, partnerships, etc. are not eligible.
- (f) Mobile homes: The *Assessment and Taxation Act* allows taxing authorities to establish rules that require you to register mobile homes. If the municipality where you pay taxes has such a by-law, you must include your mobile home registration number on your application.
- (g) Where an eligible residence is part of a building which is also used for other purposes, a grant may be paid in respect of the portion of the building which forms the eligible residence. No grant shall be paid in respect of the land on which the building is situated.
- (h) The applicant must own and occupy the residence in whole or in part as the normal place of residence since January 1 or for a total period of not less than 184 days during the current year.
- (i) Home Owner Grant applies only to general levy taxes. Local improvement and other taxes do not qualify.

RESTRICTIONS

- (a) *La demande doit être accompagnée d'une preuve que les taxes foncières ont été acquittées (copie de l'avis d'imposition portant la mention «Paid» ou reçu).*
- (b) *La demande doit parvenir au gouvernement territorial au plus tard le 15 février de l'année suivant l'année d'imposition visée par la demande.*
- (c) *Il est interdit à quiconque de recevoir plus d'une subvention par année.*
- (d) *L'héritier/héritière ou le conjoint/la conjointe survivant(e) d'un requérant/d'une requérante décédé(e) peut demander la subvention si il/elle a habité avec ce dernier/cette dernière avant son décès. Fournir la preuve du décès.*
- (e) *Les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés par actions, les sociétés de personnes, etc. ne sont pas admissibles.*
- (f) *Maisons mobiles : La Loi sur l'évaluation et la taxation permet aux autorités taxatrices d'établir des règlements exigeant que les maisons mobiles soient enregistrées. S'il existe un tel règlement dans votre municipalité, indiquer le numéro d'enregistrement de la maison mobile sur la demande.*
- (g) *Lorsqu'une résidence admissible fait partie d'un immeuble qui sert également à d'autres fins, la subvention peut être versée relativement à la partie de l'immeuble qui constitue la résidence admissible. Aucune subvention ne peut être payée à l'égard du terrain sur lequel l'immeuble est situé.*
- (h) *Le requérant/la requérante doit être propriétaire de la résidence et y avoir résidé depuis le premier janvier de l'année visée ou pendant au moins 184 jours au cours de l'année visée.*
- (i) *La subvention aux propriétaires d'habitation ne s'applique qu'aux taxes sur la propriété. Les taxes d'amélioration locale et les autres taxes ne sont pas couvertes.*

HOME OWNERS' GRANT APPLICATION GUIDE

This guide is to help applicants fill out the homeowners' grant application. If you have problems or questions, please phone 667-5118 or toll-free 1-800-661-0408 for help. Applications must be received by the Yukon Government not later than February 15, of the year following the application year.

Guide item no. 1 – Qualified applicant

1. A qualified applicant means a Yukon resident who makes an application for a home owners' grant and is:
 - (a) the registered owner of the property; or
 - (b) the purchaser under agreement for sale; or
 - (c) an occupier of crown land under lease on which he/she has an eligible residence; or
 - (d) an owner and occupier of a mobile home in a mobile home park.
2. Please make sure your mailing address is shown. (If the address differs from that shown on the tax receipt please tell us if you wish it changed.)
3. If you qualify for the Home Owner Grant the amount will be the **lesser** of:
 - (a) the sum of \$450
 - (b) one half of the tax levied in respect of an eligible residence.The grant shall not reduce the taxes payable to less than \$100.

Guide item no. 2 – Senior citizens' assistance grant (65 years or older)

1. Senior citizens are eligible to receive an enhanced grant. In order to qualify, the applicant must complete item no. 2 on the application.
2. If you are a joint owner, only one of the applicants is required to meet the qualifications for the senior citizens' assistance grant.
3. If you qualify for the senior citizens' assistance grant, the amount of the grant will be the lesser of:
 - (a) the sum of \$500; or
 - (b) three quarters of the tax levied in respect of the eligible residence.

Guide item no. 3 – Eligible residence(s)

1. (a) Means a parcel of land shown as a separate taxable parcel on a tax roll with a building, or buildings, assessed and taxed under the Yukon *Assessment and Taxation Act* in the current year; or

GUIDE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATION

Le guide ci-dessous a pour but d'aider les requérants/requérantes à remplir la demande de subvention aux propriétaires d'habitation. Si vous avez des problèmes ou des questions, veuillez téléphoner au 667-5118 ou sans frais, au 1-800-661-0408. Les demandes doivent parvenir au gouvernement du Yukon au plus tard le 15 février de l'année suivant l'année visée par la demande.

Point n° 1 - Requirant/requirante ou requérants/requirantes admissible(s)

1. *Sont admissibles les résidents/résidentes du Yukon qui présentent une demande de subvention aux propriétaires d'habitation et qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes :*
 - (a) *être propriétaire inscrit(e) de la propriété;*
 - (b) *être l'acheteur/acheteuse de la propriété en vertu d'un contrat de vente;*
 - (c) *occuper une résidence admissible située sur une terre de la Couronne louée;*
 - (d) *être propriétaire et occupant/occupante d'une maison mobile située dans un parc de maisons mobiles.*
2. *Assurez-vous que l'adresse postale figure sur la demande. (Si l'adresse diffère de celle qui figure sur le reçu de taxes et que vous voulez la faire changer, veuillez nous le signaler.)*
3. *Si vous êtes admissible à la subvention aux propriétaires d'habitation, vous recevrez le moindre des deux montants suivants :*
 - (a) *450 \$;*
 - (b) *la moitié de la taxe prélevée pour la (les) résidence(s) admissible(s).**La subvention ne peut avoir pour effet de réduire le montant des taxes à payer à un montant inférieur à 100 \$.*

Point n° 2 - Subvention aux personnes âgées (65 ans ou plus)

1. *Les personnes âgées sont admissibles à une subvention plus élevée. Pour être admissible, le requérant/la requérante doit répondre à la question n° 2 de la demande.*
2. *Si vous êtes propriétaire conjointement avec quelqu'un d'autre, il suffit que l'un/l'une des deux requérants/requirantes remplisse les conditions d'admissibilité à la subvention aux personnes âgées.*
3. *Si vous êtes admissible à la subvention aux personnes âgées, vous recevrez le moindre des deux montants suivants :*
 - (a) *500 \$;*
 - (b) *les trois quarts de la taxe prélevée pour la (les) résidence(s) admissible(s).*

- (b) Means a mobile home,
- i) owned by the applicant;
 - ii) situated on land not owned by the applicant;
 - iii) shown as a separate entry in the tax roll for the current year.
2. An eligible residence must be owned and occupied as a normal place of residence by the applicant on January 1 or for at least 184 days during the current year.
- If you only had one residence during the year, complete section 3A and list the roll number and the dates occupied. If you had more than one residence during the year, complete section 3B, listing dates of occupation and the roll number.

Guide item no. 4 – Business use or rental property

1. If part of your residence is used for business or rental purposes, you may still be eligible to receive a Home Owners' Grant. If you have such a residence, you must complete item no. 4, and show in square feet or metres, the part of the building used for purposes other than your personal residence.
2. If your property is primarily used for commercial or industrial purposes, but part of the property is used for your personal residence, you may be eligible for a partial grant. Check "Yes" under business use in section 4A. The administrators of this program will calculate the amount of the grant.
3. As in item no. 3, if you owned and lived in more than one property during the year, show the allocation between business and residential uses for each property.

Guide item no. 5 – Mobile homes

1. This section is only for owners of mobile homes that are located in mobile home parks or on land that is otherwise taxed.
2. The *Assessment and Taxation Act* allows taxing authorities to establish rules to require you to register mobile homes. If the municipality where you pay taxes has such a bylaw, you must include your mobile home registration number on your grant application.
3. Please ask at your municipal office to find out if your municipality has a by-law requiring the registration of mobile homes.

Guide item no. 6 – Separated spouse

1. If you paid taxes on behalf of your spouse who resided in the eligible residence since January 1, or for 184 days this year, but you did not reside there yourself, you are eligible to claim the grant.
2. You must supply proof that your spouse occupied the residence continuously since January 1 or for the 184 days (i.e. power bills, telephone bills, etc.).
3. If you are separated and the property tax notice is in both names, yet only one person lives there and pays the taxes, please submit a letter stating this fact.
4. Notwithstanding any other provisions, no person is eligible for more than one grant in any year.

Correspondence

1. Mail completed application form to:
Home Owners' Grant, C-11
Community Services
Box 2703
Whitehorse, Yukon Y1A 2C6
2. Completed forms may be hand delivered to:
Assessment and Taxation Section
Yukon Government Administration Building
2071 Second Avenue
Whitehorse

Point n° 3 - Résidence(s) admissible(s)

1. (a) Désigne une parcelle de terre figurant comme parcelle taxable distincte sur le rôle d'imposition et sur laquelle est érigé ou sont érigés un immeuble ou des immeubles, évalué(s) et taxé(s) en vertu de la Loi sur l'évaluation et la taxation du Yukon pendant l'année en cours;
(b) désigne une maison mobile qui :
 - i) appartient au requérant/à la requérante;
 - ii) est située sur un terrain qui n'appartient pas au requérant/à la requérante;
 - iii) figure comme entrée distincte sur le rôle d'imposition de l'année visée.
2. Toute résidence admissible doit appartenir au résident/à la résidente, qui l'occupe comme résidence habituelle au 1^{er} janvier ou qui y a résidé pendant au moins 184 jours de l'année visée par la demande.

Si vous avez vécu dans une seule résidence au cours de l'année, remplissez la partie 3A, indiquez le numéro inscrit au rôle et les dates de début et de fin d'occupation. Si vous avez habité dans plus d'une résidence au cours de l'année, remplissez la partie 3B, en y indiquant les dates de début et de fin d'occupation, ainsi que les numéros inscrits au rôle.

Point n° 4 - Usage commercial ou locatif

1. Si une partie de votre résidence est louée ou sert à des fins commerciales, il se peut que vous soyez quand même admissible à recevoir une subvention aux propriétaires d'habitation. Il faut dans ce cas répondre à la question 4 et indiquer en pieds ou en mètres carrés la superficie de l'immeuble consacrée à des fins autres que votre résidence personnelle.
2. Si votre propriété sert surtout à des fins commerciales ou industrielles mais que vous utilisez une partie de l'immeuble comme résidence personnelle, il se peut que vous soyez admissible à une subvention partielle. Cochez «Oui» à la partie Usage commercial de la partie 4A. Les administrateurs/administratrices du programme calculeront le montant de la subvention.
3. Comme pour le point n° 3, si vous avez été propriétaire de plus d'une résidence au cours de l'année et que vous avez eu plus d'une résidence au cours de l'année, indiquez la répartition entre les usages commerciaux et résidentiels pour chaque propriété.

Point n° 5 - Maisons mobiles

1. Cette partie de la demande s'adresse uniquement aux propriétaires de maisons mobiles situées dans des parcs de maisons mobiles ou sur des terrains qui font l'objet d'une imposition.
2. La Loi sur l'évaluation et la taxation permet aux autorités taxatrices d'établir des règlements exigeant que les maisons mobiles soient enregistrées. S'il existe un tel règlement dans votre municipalité, indiquez le numéro d'enregistrement de la maison mobile sur la demande.
3. Informez-vous auprès de la mairie de votre municipalité pour savoir si vous êtes régi(e) par un règlement municipal exigeant l'enregistrement des maisons mobiles.

Point n° 6 - Conjoints/conjointes séparé(e)s

1. Si vous avez payé des taxes au nom de votre conjoint/conjointe qui occupait la résidence admissible depuis le 1^{er} janvier ou pendant au moins 184 jours de l'année visée par la demande, mais que vous n'y habitez pas vous-même, vous êtes admissible à la subvention.
2. Il faut dans ce cas soumettre la preuve que votre conjoint/conjointe occupe la résidence de façon continue depuis le 1^{er} janvier ou qu'il/elle l'a occupée pendant au moins 184 jours (p. ex., factures d'électricité, de téléphone, etc.)
3. Si vous vivez en séparation de fait et que votre nom et celui de votre conjoint/conjointe figurent tous les deux sur l'avis d'imposition, mais qu'un seul/une seule de vous deux y vit et paye les taxes, veuillez présenter une lettre à cet effet.
4. Nonobstant toute autre condition des présentes, personne n'est admissible à plus d'une subvention pour une année quelconque.

Correspondance

1. Postez le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :
Subventions aux propriétaires d'habitation, C-11
le ministère des Services aux collectivités
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
2. Les formulaires dûment remplis peuvent aussi être livrés en personne à l'adresse suivante :
Direction de l'évaluation et de l'impôt foncier
Immeuble administratif du gouvernement du Yukon
2071, 2^e Avenue
Whitehorse